



**ENSEMBLE  
& SOLIDAIRES**  
UNRPA

**ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA**

[Communiqué de presse du bureau national](#) - pour diffusion immédiate

## **Une personne sur deux renonce au minimum vieillesse ! Minimum vieillesse/ASPAs : 790 millions d'euros n'ont pas été versés.**

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPAs), qui remplace le minimum vieillesse, s'adresse aux plus de 65 ans disposant de peu de ressources.

**Ce n'est pas une pension de retraite mais une aide de l'État, même si elle est versée par la caisse de retraite. C'est une allocation différentielle dont le montant varie suivant les ressources du bénéficiaire.**

Une étude de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) parue le 20 mai 2022 souligne qu'en 2016, sur les 646 800 personnes seules de plus de 65 ans éligibles à l'ASPAs, 325 700, soit plus de 50 % d'entre elles n'en ont pas bénéficié.

Parmi elles, 321 200 qui se situent sous le plafond de ressource (800,80 euros par mois en 2016, 916,78 € actuellement) y étaient pourtant éligibles, mais n'ont pas effectué les démarches pour en bénéficier.

L'étude constate que dans cette catégorie d'âge, le renoncement aux prestations sociales est alarmant et que le taux de non recours est d'autant plus élevé que le montant de la prestation attendue est faible.

Selon les données fiscales, les non recourant auraient pu bénéficier d'une allocation de 205 euros en moyenne et la moitié d'entre eux 140 € (134 € pour les femmes, un peu moins de 157 pour les hommes), alors que ceux qui ont fait la demande ont perçu 337 euros en moyenne.

D'après le service des statistiques des ministères sociaux, le taux de non recours est plus élevé chez les femmes (52 %) que chez les hommes (44 %) et plus l'âge du bénéficiaire est élevé plus le non recours est important.

La DREES estime pour 2016, que 790 millions d'euros n'ont pas été versés. Ces chiffres démontrent les difficultés des retraités – dans ce secteur comme dans d'autres (informatiques, etc. ...) à faire valoir le bénéfice de leurs droits.

**ENSEMBLE ET SOLIDAIRES UNRPA demande que l'ASPAs :**

- **soit versée automatiquement aux bénéficiaires**
- **ne soit pas récupérable sur succession**

Saint Ouen sur Seine, le 17 juin 2022

Pour le Bureau National,

**Roger PERRET**, président national, 06 07 86 17 69

**Annie PETIT**, Secrétaire nationale, 06 84 93 76 78

**ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA**

*Depuis 1945 toujours AU SERVICE DES RETRAITES.*

**Depuis plus de 77 ans, ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA, défend les intérêts des retraités et personnes âgées et les grands principes de solidarité et, plus que jamais, en 2022 l'UNRPA se mobilisera.**